

edito

Les solidarités familiales sont encore bien présentes. L'enquête Handicap-Santé réalisée auprès des aidants conjointement à l'enquête de 2008 de la DREES (Direction de la Recherche des Études, de l'Évaluation et des Statistiques) permettent de démontrer que 4,3 millions d'aidants informels (familles et proches) aident régulièrement dans les tâches de la vie quotidienne, financièrement ou par un soutien moral au moins une personne âgée de 60 ans ou plus vivant à domicile, en raison d'un problème de santé ou d'un handicap.

L'importance de cette aide est considérable, il est utile de la reconnaître et de faciliter ce soutien. Pour un conjoint ou des enfants encore en activité professionnelle cela peut entraîner une fatigue voire un épuisement. Le CLIC Clélia participe à la réflexion sur l'aide aux aidants et s'associe à la création d'une plate forme d'aide aux aidants.

Certes il existe sur notre territoire des accueils de jour, des places d'hébergement temporaire. Les services professionnels d'aide à domicile peuvent apporter un complément à l'accompagnement de la personne, mais cela reste insuffisant pour répondre pleinement aux besoins.

Le CLIC Clélia avec ses partenaires les villes et leurs CCAS ainsi que les structures de soins et d'hébergement et les services de maintien à domicile s'inscrivent pleinement dans l'élaboration de solutions en lien avec nos financeurs le Département, l'Agence Régionale de Santé et les caisses de retraite (CARSAT, MSA, RSI, ...) pour construire les outils de demain.

Clélia est à l'écoute des aidants informels (familles, proches) pour leur proposer un soutien dans l'accompagnement de leur conjoint, de leur parent ou de leurs proches.

Christian LOISON
Président de CLELIA



Mieux communiquer en famille pour résoudre les conflits familiaux

Qu'est ce que la médiation familiale ? (source : apmf.fr)

Les conflits familiaux se répercutent sur tous les membres d'une famille. Il devient alors difficile de concilier les besoins affectifs, psychologiques et économiques de chacun.

La participation d'un tiers, le médiateur familial, permet de prendre de la distance, de réfléchir ensemble à la construction de l'avenir et de prendre des décisions.

La médiation familiale s'appuie sur des principes d'autonomie et de responsabilité.

La médiation familiale offre aux personnes un espace et un temps pour :

- Mieux comprendre la situation
- Etablir une communication
- Identifier les besoins personnels et les différences de valeurs
- Elaborer des solutions
- Prévenir les conflits futurs
- Eviter une procédure judiciaire

Pour qui ?

C'est une solution intergénérationnelle, par exemple :

- Pour des grands-parents qui désirent maintenir un lien avec leurs enfants et petits-enfants,
- Pour les frères et sœurs qui doivent prendre une décision ensemble, avec leurs parents, ...

Qui sont les médiateurs familiaux ?

- Le médiateur familial n'est pas un juge, c'est un professionnel impartial et indépendant. Il a un rôle d'écoute, et aide à mieux communiquer en instaurant un climat de confiance et de respect mutuel.
- Il garantit la confidentialité des entretiens

Adresses de médiateurs familiaux

CLELIA peut vous aider à trouver un médiateur familial.

- apmf.fr (Association Pour la Médiation Familiale)
- mediation-familiale.org

La médiation familiale a un coût. La participation financière par personne est calculée en fonction des revenus. Il existe un barème national qui s'échelonne entre 5 et 131€ (barème 2011). Le premier entretien d'information est gratuit.

Carte ADAGIO

La carte Adagio est réservée aux personnes âgées de 65 ans et plus résidant sur le territoire de la communauté urbaine de Lille. Elle vous permet de vous déplacer à des prix avantageux sur tout le réseau.

Comment obtenir votre carte et votre coupon ?

Rendez-vous dans votre mairie ou dans votre CCAS et munissez-vous :

- D'une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (avec photo),
- D'une photo d'identité récente,
- D'un avis de non imposition au titre des revenus 2010 (pour votre coupon 2012),
- D'une attestation sur l'honneur que vous n'avez pas disposé d'autres ressources que celles faisant l'objet de l'avis de non imposition (disponible en mairie ou au Centre Communal d'Action Sociale).



		Carte Adagio	Coupon annuel
65 ans et +	Vous êtes non imposable	Gratuit	Gratuit
	Vous payez <u>moins</u> de 300€ d'impôts par an	2€	99,75€
	Vous payez <u>plus</u> de 300€ d'impôts par an		246€

Prendre soin de ses dents

Source : Groupement d'Informations pour la Protection et la Santé OroDentaire

Rapport de la Direction Général de la Santé : Prévention bucco-dentaire chez les personnes âgées

On n'est jamais trop vieux pour avoir des dents et des gencives saines !

Votre bouche est le miroir de votre santé. Plus vous avancez en âge, moins vous avez tendance à consulter votre chirurgien dentiste. Vous avez tort ! Car les problèmes buccodentaires se font moins douloureux et plus discrets avec l'âge.

Conseils pratiques :

- Ayez une bonne hygiène dentaire, et brossez-vous les dents après chaque repas
- Consultez votre chirurgien dentiste
 - Faites réaliser des examens dentaires à intervalles réguliers, même si vous avez une hygiène buccodentaire saine
 - Ces examens ont pour but de :
 - Prévenir tout problème
 - Faire un état des lieux de la bouche et dépister les pathologies éventuelles
 - Proposer un plan de traitement approprié, si nécessaire
- Ne comptez pas sur la douleur comme signal d'alarme. Les caries sont moins douloureuses avec l'âge en raison de la rétraction de la pulpe dentaire
- Faites attention au moindre signal de déchaussement, ou de saignement au brossage
- Faites remplacer les dents manquantes
- Entretenez vos prothèses, faites les vérifier et corriger l'ajustement des prothèses
 - Ne pas porter vos prothèses peut avoir des conséquences sur votre santé (mauvaise digestion, ...)

Pour les personnes avec peu de ressources :

Vous pouvez consulter un dentiste au Centre de Soins Dentaires Abel Caumartin

- Tél. : 03.20.44.43.55
Place de Verdun, 59037 LILLE

En cas de soins coûteux, vous pouvez contacter votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie qui pourra, sous conditions, vous attribuer des aides financières.

Pour les personnes âgées dans l'incapacité de se déplacer :

- Contacter le réseau Handident au 03.28.80.07.86
- Ils vous mettront en contact avec un dentiste se déplaçant à domicile
- Il n'y a pas de surcoût
- Les interventions à domicile sont des soins de base (diagnostic, prise d'empreintes, ...)
- En cas de besoins de soins plus importants, il est possible pour la personne âgée d'être transportée par ambulance jusqu'au centre Marc Sautelet à Villeneuve d'Ascq (siège du réseau Handident)